



SÉANCE DU 01 OCTOBRE 2019 à 20h30

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Présents :

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M NABONNE Eric, Mme ALLAIN Geneviève, M URCOURT Daniel, Mme REGNIER Catherine, ses Adjoints au Maire, M MARECHALLE James, Mme LEGUENEC Valérie, M FORGET Bruno, Mme MENDY Maria, M BRIAND Hervé, Mme WULLAERT Dominique, M THOMA Hervé, Mme MEYFROODT Charlotte, M ROSELLE Régis, Mme MACEDO Delphina, M PAIN Stéphane, M BOULARAND Claude, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Mme PERNIN Sandrine, procuration à Mme MENDY Maria

Secrétaire : Catherine REGNIER

APROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU 23 JUILLET 2019

Le compte rendu analytique du 25 juillet est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS SUITE AUX RETRAITS DE DELEGATION

Monsieur le Maire a retiré les délégations de Madame Genevieve ALLAIN, Messieurs Eric NABONNE et Daniel URCOURT.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien des adjoints dans leurs fonctions d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (POUR : 8 – ABSTENTION : 5 – CONTRE : 6) de maintenir Mesdames ALLAIN Géneviève, Messieurs NABONNE Eric et URCOURT Daniel dans leurs fonctions d'adjoints au maire

INTERVENTION DE L'EPFLO DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACTION FONCIERE EN VUE DE L'ACQUISITION D'UNE PROPRIETE SITUEE AU LIEU-DIT « LA CROIX SAINT JEAN ».

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Thelloise a acté l'engagement d'un partenariat avec l'EPFLO en vue d'un programme d'action foncière consacré au développement économique de son territoire.

En effet, conformément à l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'EPFLO est un établissement public industriel et commercial compétent pour réaliser pour le compte de ses membres toute acquisition foncière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du même code.

Une intervention sur plusieurs opérations est envisagée, représentant une superficie totale de 26,8 hectares. Les périmètres d'intervention sont les suivants :

- ZAE de Novillers / Sainte-Geneviève – Commune de Sainte-Geneviève (9,9 ha)
- Extension de la ZAE des Portes de l'Oise - Chambly – Commune de Chambly (2,9 ha)
- Secteur « La Croix Saint-Jean » - Commune d'Ercuis (14 ha)

La Communauté de communes Thelloise sera engagée au rachat progressif des biens acquis par l'EPFLO au terme du délai de portage.

Dans ce contexte, l'emprise foncière sise section X numéros 10, 11, 12, 13, 14, 296 et 299 identifiée comme étant un secteur à vocation d'activités économiques qui est urbanisable à court ou moyen terme.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'intervention de l'EPFLO sur la commune d'Ercuis en vue de l'acquisition de cette emprise foncière dans le cadre du programme d'action foncière de la Thelloise en vue de permettre la réalisation d'un programme de développement économique.

Le Conseil Municipal a délibéré (12 pour – 1 abstention – 6 contre) d'AUTORISER l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise (EPFLO) sur son territoire en vue de l'acquisition et du portage de l'emprise foncière cadastrée section X numéros 10, 11, 12, 13, 14, 296 et 299 nécessaires à la réalisation d'un programme de développement économique pour le compte de la Communauté de communes Thelloise, **de DELEGUER** l'exercice du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise (EPFLO) ou le cas échéant d'autoriser le maire à subdéléguer ce droit pour le périmètre de l'opération sise au lieudit « La Croix Saint-Jean », conformément au plan ci-après annexé, **de DIRE** que la délégation du droit de préemption prendra effet à compter de la date à laquelle sera rendue exécutoire la présente délibération et prendra fin à l'échéance de la convention de portage susmentionnée et **DE PRECISER** que l'ensemble des acquisitions seront réalisées à un prix compatible avec les estimations des services de France Domaine.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR MONSIEUR GOSSANT ERICK AU TITRE DE L'ANNEE 2019

La commune d'ERCUIS demande le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et budget et à ce titre, la commune lui verse comme les précédentes années une indemnité de conseil au taux de 100% par an. Elle est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre

Le Maire propose de voter pour l'octroi de son indemnité.

Le Conseil Municipal a délibéré, à la majorité (18 pour – 1 abstention), de DEMANDER le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et budget, **d'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, **de CALCULER** selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre, **d'ATTRIBUER** des indemnités de conseil et budget à Monsieur Erick GOSSANT, receveur municipal, au titre de sa gestion sur l'exercice 2019 et **NOTER** que les écritures comptables sont bien inscrites au budget de la ville sur l'exercice 2019 – chapitre 011 – nature 6225

DECISION MODIFICATIVE

En début d'année 2019, au budget a été inscrite une dépense en investissement pour le goudronnage des nids-de-poule pour un montant total de 5 580 €.

Or, d'après le trésorier, il s'avère que cette dépense doit être imputée sur la section de fonctionnement. Il convient donc de faire les modifications nécessaires pour équilibrer le budget de la section d'investissement au fonctionnement.

Le Conseil Municipal délibéré à l'unanimité d'AUTORISER la décision modification suivante :

DEPENSES :

Sens	Section	Chap	Art	Montant
D	Fonct	011	615231	5 580 €
D	Inv	21	2151	-5 580 €
D	Fonct	023	023	-5 580 €

RECETTES :

Sens	Section	Chap	Art	Montant
R	Inv	021	021	-5 580 €

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport de la CLECT qui s'est réunie le 12 septembre dernier.

FRAIS ANNEXES DE L'ACQUISITION DE LA PARCELLE B1050

Dans le cadre de l'acquisition de la parcelle d'une partie du terrain de Monsieur et Madame SAINT SAENS et Monsieur GOMAR, il convient de demander au Conseil Municipal de délibérer pour prendre en charge les frais de main levée d'hypothèque estimés à environ 300 € et les frais de notaire.

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité d'ACCEPTER la prise en charge des frais de levée d'hypothèque de la propriété de Monsieur et Madame SAINT SAENS, **d'ACCEPTER** la prise en charge des frais annexes liés cette acquisition et **d'AUTORISER** le Maire à prendre et à signer tous les documents y afférents.

PARCELLE DE LA ZONE INDUSTRIELLE 744

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le positionnement de la commune quant à l'utilisation de cette parcelle, soit la vente, soit le droit de passage.

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité d'ACCEPTER la vente de la parcelle cadastrée 744 de la zone industrielle d'ERCUIS selon le prix estimé par les Domaines et **d'AUTORISER** le Maire à prendre, à signer tous les documents y afférents.

COURSES D'ANES

Le 13 octobre prochain, la commune a décidé d'organiser une course d'ânes. Il y aura 5 courses :

- ☞ 2 courses masculines
- ☞ 1 course féminine à obstacles
- ☞ 2 courses humoristiques

Des costumes seront à dispositions (Majorettes, Ecosais...)

1 promenade pour les enfants de moins de 10 ans

CARTES DE VOEUX

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de choisir la carte de vœux pour ERCUIS. Un catalogue est mis à disposition des conseillers municipaux lors de la séance et le choix arrêté est celui de la carte qui a obtenu le plus grand nombre de vote.

POINT AJOUTÉ : EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE SOUS TERRAIN AU NIVEAU DU 119 RUE CLAUDE CHAPPE

La commune a reçu une demande d'autorisation du Syndicat d'Energie de l'Oise pour l'extension du réseau électrique sous terrain au niveau du 119 rue Claude Chappe. Cette demande est financée par le Syndicat d'Energie de l'Oise à hauteur d'environ 40,61 % (6 069.41 €) et par la société SARL Groupe PCI (8 966.27€).

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité ACCEPTER la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité 119 rue Claude Chappe en technique souterraine, **PRENDRE ACTE** que le Syndicat d'Energie de l'Oise réalisera les travaux, **ACTER** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux et **PRENDRE ACTE** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint.

POINTS DIVERS

1) La borne électrique de la rue des orfèvres est défectueuse. La société URBACCO est passée cette après-midi pour faire un réglage, en attendant la réparation et le diagnostic panne. Cette borne n'a jamais été entretenue depuis son installation

2) Les travaux du parking de la sente du moulin ont débuté. Ils seront finis à la fin du mois sous réserve de visite d'expertise avec le géomètre qui aura lieu le 11 octobre 2019.

3) Les travaux de la rue de Blaincourt débuteront le 21 octobre et devraient finir courant février sous réserve des intempéries de cet hiver. Des courriers sont en cours de distribution pour informer les riverains du début des travaux sur la rue Blaincourt et sur la sente du vignoble. Un courrier sera également distribué aux habitants de la rue Puits du Val afin de les sensibiliser aux stationnements pour laisser le passage aux engins de chantier.

5) Les travaux de réfection de peinture sont achevés à l'école maternelle. Durant le mois d'août, nous avons travaillé sur l'installation des câblages électriques et informatiques afin de pouvoir installer les écrans interactifs, livrés le 10 septembre. Monsieur le Maire a eu un bon retour des enseignantes.

6) Le portail du stade a été installé début septembre. En ce moment, les travaux de rénovation et mise aux normes PMR des toilettes sont en cours et devront être finis pour la fin de la semaine 40.

7) Les panneaux d'affichage numérique sont en cours de fabrication. Ils seront installés mi-octobre 2019. La commune a déjà préparé les socles d'accueil des équipements. Le panneau devant la mairie

sera relié par une connexion filaire et celui devant le stade au niveau du passage piéton face rue du Thelle sera connecté via une carte SIM.

Les messages des associations pourront être publiés et toutes autres informations à destination de la population.

8) Le chauffage de l'église

Les radiateurs achetés par l'église ont une valeur énergétique de 3 000 watts chacun soit une consommation totale de 21 000 watts. Des travaux de remise aux normes pour l'accueil de ces matériels sont nécessaires. Par conséquent, Monsieur le Maire confirme que la commune prendra en charge l'installation des chauffages fournis mais eu égard à des contraintes budgétaires, elle ne pourra être faite que sur le budget 2020 début d'année.

9) La commune a, de nouveau, obtenu le prix de l'effort de fleurissement pour l'année 2019.

10) L'élagage du chemin de fer a été commandé. Une intervention est programmée courant janvier 2020. Nous attendons une date du prestataire « Les jardins d'Alex ».

Fin de séance 22h15

Le Maire

Jean-Marie NIGAY



